

PROCÈS-VERBAL
Conseil de quartier de Val-Bélair
Conseil d'administration

**Procès-verbal de la séance
régulière du conseil d'administration
du Conseil de quartier de Val-Bélair, tenue le 21 février 2024 à 18 h 30,
à la salle RC19 du Centre culturel Georges-Dor, 3490 route de l'Aéroport, Québec
(Québec) G3K 1X5 et par visioconférence**

SONT PRÉSENTS

M ^{me} Francine Dion	Présidente
M. Benoît Duchesne	Vice-président
M. Jean Thibault	Trésorier
M ^{me} Maryline Côté	Administratrice
M. Maxime Falardeau	Administrateur
M. Charles Gillespie (en ligne)	Administrateur
M ^{me} Lyne Vézina	Administratrice
M ^{me} Bianca Dussault	Conseillère municipale

SONT ABSENTES

M ^{me} Jane Hicks	Secrétaire
M ^{me} Louise Sauvageau	Administratrice

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M ^{me} France Boisvert	Technicienne en génie civil, Service du Transport et de la mobilité intelligente (en ligne)
M. Samuel Brochu	Ingénieur, Service de l'ingénierie (en ligne)
M. Daniel Cimon	Technicien à la circulation et au transport, Service du Transport et de la mobilité intelligente
M ^{me} Nathalie Cournoyer	Conseillère en urbanisme
M ^{me} Dominique Gagnon	Conseillère en consultations publiques
M ^{me} Thayra Garcia	Ingénieure, Service du Transport et de la mobilité intelligente
M ^{me} Sayana Khuon	Conseillère en consultations publiques
M. Jean-François Martel-Castonguay	Chef d'équipe, Service de la Planification de l'aménagement et de l'environnement

M^{me} Héloïse Neveu

Architecte-paysagiste, Service de la Planification de
l'aménagement et de l'environnement (en ligne)

M^{me} Caroline Ouellet

Secrétaire de soutien

Onze citoyens sont présents à l'assemblée en présence et 30 citoyens sont présents en ligne.

IL Y A QUORUM

ORDRE DU JOUR

Vous êtes conviés à la deuxième séance régulière de l'année 2024 du conseil d'administration du Conseil de quartier de Val-Bélair, qui aura lieu le mercredi 21 février 2024, à 18 h 30, à la salle RC19 du Centre culturel Georges-Dor, 3490 route de l'Aéroport, Québec (Québec) G3K 1X5, et en visioconférence.

- | | |
|---|---------|
| 1. Ouverture de l'assemblée | 18 h 30 |
| 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour | 18 h 31 |
| 3. Consultation publique : Parc cinéraire naturel | 18 h 32 |
| 4. Présentation : Réaménagement de la rue de l'Etna et période de questions | 19 h 00 |
| 5. Période de questions et commentaires du public | 20 h 00 |
| 6. Période d'information de la conseillère municipale | 20 h 45 |
| 7. Adoption du procès-verbal du 17 janvier 2024 | 21 h 00 |
| 8. Suivi des activités du conseil de quartier | 21 h 03 |
| 9. Information, correspondance et trésorerie | 21 h 15 |
| 10. Varia | 21 h 25 |
| • Assemblée générale annuelle | |
| 11. Levée de l'assemblée | 21 h 30 |

Francine Dion
Présidente

Pour de l'information, veuillez contacter :
Sayana Khuon, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
Téléphone : 418-641-6411, poste 4179, sayana.khuon@ville.quebec.qc.ca

24-02-01 Ouverture de l'assemblée

À 18 h 30, M^{me} Francine Dion procède à l'ouverture de l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

24-02-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

- Il est proposé par M^{me} Maryline Côté, appuyée par M. Maxime Falardeau, d'adopter l'ordre du jour après avoir ajouté les sujets suivants : « Soirée des bénévoles » et « Nomination d'un ou d'une président.e d'élection pour l'assemblée annuelle » au point 8. *La proposition est acceptée à l'unanimité.*

24-02-03 Consultation publique : Parc cinéraire naturel

L'avis public pour la consultation sur l'implantation d'un parc cinéraire naturel n'ayant pas été publié dans les délais prévus à la *Politique de participation publique de la ville de Québec*, il est requis de soumettre à nouveau le dossier déjà présenté le 20 décembre 2023.

M^{me} Nathalie Cournoyer présente les modifications requises au zonage pour permettre l'aménagement d'un parc cinéraire naturel dans la zone située entre la rue Jean-Bardot et le boulevard Valcartier. Elle précise que le site aura pour principale mission d'être consacré à l'inhumation des cendres des défunts et à leur commémoration en assurant le maintien du couvert forestier.

Résolution CQVB-24-CA-04

Il est proposé par M. Benoît Duchesne, appuyé par M. Maxime Falardeau, de recommander au conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles d'adopter le Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la zone 66204Fb, R.C.A.6V.Q. 343.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

24-02-04 Présentation : Réaménagement de la rue de l'Etna et période de questions

M. Jean-François Martel-Castonguay, chef d'équipe au Service de la Planification de l'aménagement et de l'environnement présente le projet de réaménagement de la rue de l'Etna qui a été élaboré en tenant compte des commentaires des citoyens émis dans un questionnaire en ligne à l'automne 2022 et lors d'une séance d'information et d'échanges tenue le 5 juin 2023.

Tout d'abord, il rappelle les racines du projet, qui s'inscrit dans la mise en place de la *Stratégie de sécurité routière 2020-2024*, dans la *Vision de la mobilité active 2023-2027* et dans la *Stratégie de développement durable* de la Ville de Québec. Le projet fait également suite à

plusieurs plaintes de citoyens concernant la vitesse sur la rue de l'Etna et le taux d'occupation du stationnement en bordure de rue.

Il rappelle également la situation actuelle de la rue de l'Etna qui est située dans une zone résidentielle, au sein de laquelle on retrouve une école primaire. La limite de vitesse autorisée est de 40 km/h dans les 2 directions, alors que la vitesse de circulation observée est de plus de 50 km/h. Des trottoirs sont situés de chaque côté de la rue et aucune bande cyclable n'est prévue. Le stationnement est permis en tout temps des deux côtés de la rue et aucune réglementation particulière n'est appliquée. Puis il présente quelques statistiques de l'occupation du stationnement en bordure de rue en fonction du moment de la journée.

Par la suite, M. Martel-Castonguay revient sur la démarche de cueillette de données qui a débuté en novembre 2022 par un sondage en ligne. Cette activité de consultation a permis de recueillir l'avis de 158 répondants, dont 65 résidents de la rue de l'Etna, qui ont donné leur avis sur différentes solutions d'aménagement. Il présente sommairement les résultats de ce sondage qui démontre que l'amélioration de la sécurité est l'enjeu prioritaire, que des mesures pour mieux gérer la vitesse, le stationnement et la circulation à la sortie des classes sont souhaitées, que des améliorations doivent être apportées dans les cheminements et les traverses vers les lieux de destination (école, parcs, etc.).

Une soirée de consultation citoyenne a ensuite été tenue, le 5 juin 2023. À ce moment, deux scénarios d'aménagement ont été présentés aux 44 citoyens présents qui ont pu émettre leurs commentaires. Il présente un bref résumé de cette consultation dont les résultats détaillés sont disponibles sur le site Web : <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/CPFichierAzure.ashx?Fichier=93b261fe-399c-445c-b906-bdc892e9f473.pdf>.

Il fait savoir que le projet d'aménagement présenté tient compte des objectifs exposés par les citoyens, à savoir :

- Améliorer l'accès à pied et à vélo à l'École de la Myriade;
- Apaiser la vitesse et la circulation;
- Sécuriser les intersections (surtout à proximité de l'école);
- Maintenir une partie du stationnement en bordure de rue;
- Assurer le confort du lien cyclable;
- Verdir l'emprise publique.

Il présente le scénario retenu qui prévoit, à l'intersection de la rue de l'Embâcle et à celle de la rue d'Eldorado, les mesures suivantes :

- Intersections surélevées;
- Passages piétonniers protégés;
- Bandes cyclables unidirectionnelles en saison estivale;
- Délinéateurs de bandes cyclables en saison estivale;
- Plaques pododactiles;
- Gonflement de trottoirs et fosses de plantation.

Devant l'École de la Myriade, les aménagements suivants sont prévus :

- Panneaux lumineux de vitesse à 30 km/h;
- Débarcadère pour l'école;
- Zone tampon de la piste cyclable pour éviter l'emportierage;
- Marquage à l'époxy;
- Nouveau planage/pavage;
- Nouveau trottoir.

Pour l'aménagement de cette portion de rue, un empiètement d'environ 80 cm dans l'emprise de la Ville est requis.

Pour les autres sections de la rue de l'Etna, les aménagements suivants seront réalisés :

- Plantation d'arbres dans les gonflements de trottoirs;
- Optimisation de la largeur des voies de circulation;
- Sauvegarde d'un côté du stationnement;
- Retrait du stationnement du côté sud à l'année;
- Réfection de plus de 954 mètres linéaires de trottoir du côté Sud;
- Potentiel d'ajout de 82 arbres en arrière-trottoir, avec l'autorisation des citoyens.

Enfin, il démontre que la grande majorité des commentaires des citoyens ont été intégrés dans la solution retenue et qui est présentée ce soir. Puis, il fait savoir que les travaux seront réalisés au cours de la période estivale 2024 et qu'ils seront terminés pour la prochaine rentrée scolaire.

Les citoyens sont par la suite invités à formuler leurs questionnements et commentaires :

- Une citoyenne mentionne que la rue de l'Etna est utilisée par plusieurs comme raccourci pour accéder à l'Autoroute Henri-IV et que les véhicules circulent souvent à plus de 50 km/h et espère que les aménagements proposés permettront de diminuer la vitesse. Aussi, elle questionne la couleur des passages piétonniers prévus aux intersections afin d'assurer la priorité aux piétons, de même que le niveau de sécurité prévu pour la circulation à vélo principalement devant l'école. M. Martel-Castonguay confirme que les passages piétonniers seront de couleur jaune et que les mesures ont été prévues pour assurer la sécurité des cyclistes;
- Une citoyenne rappelle que toutes les autres écoles du quartier prévoient que les parents doivent accéder au stationnement des écoles pour y déposer leurs enfants. Elle se questionne pourquoi l'École de la Myriade fait exception avec un débarcadère sur la rue de l'Etna. M. Martel-Castonguay précise qu'il est de la responsabilité du Centre de services scolaires de décider de l'utilisation de son stationnement;
- Un citoyen questionne la limite d'utilisation du débarcadère de 10 minutes, ce qui pourrait occasionner des désagréments lors d'activités parascolaires par exemple. M. Martel-Castonguay l'informe que la limite d'utilisation de 10 minutes est prévue uniquement de 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, pendant l'année scolaire. Le stationnement en tout temps devant l'école en dehors de ces heures est autorisé;

- Un citoyen aimerait connaître les raisons pour lesquelles le panneau d'arrêt à la hauteur de la rue des Éloges n'a pas été retenu. M. Martel-Castonguay explique que l'ajout ou le retrait de panneaux d'arrêt est règlementé par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec et que l'analyse de la circulation qui a été faite à cette intersection ne permet pas de répondre aux critères justifiant un ajout;
- Un citoyen demande pourquoi l'ajout d'un terreplein devant l'école n'a pas été retenu. M. Martel-Castonguay précise que l'espace requis n'était pas suffisant et que cet aménagement aurait nécessité d'aller chercher l'espace manquant sur les propriétés adjacentes. Aussi, l'aménagement d'un terreplein aurait engendré un détour important de la part des utilisateurs;
- Une citoyenne se montre intéressée par la plantation d'un arbre sur son terrain. À cet égard, les citoyens du secteur seront contactés par la Ville d'ici à la période estivale et pourront choisir ou non de planter un arbre de même que le type d'essence;
- Un citoyen questionne l'échéancier des travaux. Ceux-ci seront réalisés dès la fin de l'année scolaire jusqu'à la mi-août 2024;
- Un citoyen demande si des travaux sont prévus sur la rue Emerson et si l'aménagement proposé permettra au Réseau de transport de la Capitale (RTC) de pouvoir circuler sur la rue de l'Etna advenant une modification de son circuit. M. Martel-Castonguay précise que le seul aménagement prévu sur la rue Emerson pour le moment est le marquage au sol du corridor scolaire. Puis, il précise que les manœuvres requises pour la circulation des autobus du RTC ont été prises en compte dans l'aménagement proposé;
- Une citoyenne ayant participé à l'exercice de consultation réalisé l'été dernier témoigne de son appréciation à l'effet que les commentaires formulés à ce moment ont été pris en compte dans l'aménagement qui est proposé ce soir. Elle se questionne à savoir si les aménagements présentés s'étendront sur l'ensemble de la rue de l'Etna ou s'ils seront concentrés uniquement sur la portion entre l'école et la route de l'Aéroport. M. Martel-Castonguay la rassure à l'effet que les travaux sont prévus pour l'entièreté de la rue;
- Une citoyenne partage sa préoccupation sur le refus d'ajouter un panneau d'arrêt à la hauteur de la rue des Éloges, vu le développement résidentiel annoncé dans ce secteur. M. Martel-Castonguay entend bien le commentaire et une nouvelle analyse sera demandée;
- Un citoyen questionne pourquoi le stationnement en bordure de rue du côté sud n'est pas permis à l'année. M. Martel-Castonguay mentionne que l'interdiction s'explique par la largeur de la bande cyclable qui est différente de la largeur d'une case de stationnement;
- Un citoyen souhaite être rassuré à l'effet que les aménagements proposés n'empièteront pas sur les terrains, ce qui lui est confirmé;
- Un citoyen se questionne à savoir si des délinéateurs sont prévus dans le milieu de la rue. M^{me} Boisvert précise que ce n'est pas prévu et non requis notamment en raison de la diminution de la voie de circulation par l'aménagement de la piste cyclable;
- Un citoyen demande pourquoi l'utilisation de la bande cyclable est prévue uniquement durant la période estivale. M. Martel-Castonguay précise qu'aucun lien cyclable n'est accessible quatre saisons à Val-Bélair, que l'accès pourra être revu éventuellement selon la demande, qu'aucun délinéateur ne peut être installé en hiver pour des questions de déneigement et que cette demande ne faisait pas partie du projet initial;

- Un citoyen suggère l'ajout d'un brigadier au milieu de la rue de l'Etna. Avec l'ajout des gonflements de trottoirs aux intersections, le brigadier sera dorénavant placé devant l'école;
- Un citoyen demande si les aménagements proposés permettront également de diminuer la circulation des véhicules lourds. L'ajout de délinéateurs et le gonflement aux intersections rendra assurément la circulation des véhicules lourds plus difficile. Aussi, des démarches ont été réalisées auprès du Service des travaux publics de la Ville de Québec pour éviter la circulation des camions aux heures d'entrée et de sortie des élèves. Enfin, la rue de l'Etna a été retirée des trajets des camions des carrières et des sablières;
- Un citoyen souhaite connaître les impacts sur la circulation pendant la période des travaux. Aucune fermeture complète de la rue n'est prévue. De jour, le mode de circulation en alternance sera préconisé, avec libération des deux voies de circulation en soirée. Par ailleurs, lors de la réalisation de la voie surélevée, un détour sera prévu pour une période d'environ deux semaines;
- Un citoyen questionne si l'aménagement d'un trottoir est prévu sur la rue de l'Embâcle. Pour le moment, la Ville procède à l'analyse technique pour l'aménagement du corridor scolaire dans cette rue. Aucune planification supplémentaire n'est en analyse présentement.

En terminant, M^{me} Bianca Dussault se dit satisfaite des aménagements proposés qui permettront d'améliorer la sécurité des écoliers et des citoyens. Elle a bon espoir que ces aménagements permettront de diminuer la vitesse et d'offrir un verdissement du quartier.

La réunion est suspendue de 20 h 15 à 20 h 20.

24-02-05 Période de questions et commentaires du public

Un citoyen s'inquiète de la sécurité des citoyens et des enfants par la circulation de motoneiges au nord de la rue de l'Embâcle. La conseillère municipale lui recommande de faire une plainte au 311.

24-02-06 Période d'information de la conseillère municipale

M^{me} Bianca Dussault informe les administrateurs que la Ville prévoit aménager un nouveau parc de quartier dans le secteur de la rue de l'Etna, au nord de l'École de la Myriade. Afin d'identifier les besoins et les préférences de l'ensemble des résidents et des organismes du quartier, les citoyens sont invités à remplir un questionnaire en ligne. De plus, une garderie sera construite dans ce secteur, incluant des places pour les enfants à mobilité réduite.

Elle fait savoir que le Plan directeur d'aménagement du Parc du Mont-Bélair sera présenté à la réunion du conseil du mois de mars ou d'avril 2024.

Elle invite les citoyens à participer en grand nombre au souper des Chevaliers de Colomb qui se tiendra ce samedi 24 février 2024, au profit de l'autisme.

Elle partage avec les membres les changements apportés à la réglementation sur les animaux domestiques, notamment concernant les chiens dangereux, les chiens à risque et l'enregistrement obligatoire des chats.

Une période d'échange suit entre la conseillère et les administrateurs au cours de laquelle il est question du stationnement du Mont-Bélair Découverte et de l'enregistrement des vélos.

M^{me} Dussault informe les membres que le maire Marchand a priorisé le projet de sécurisation de l'intersection de l'Autoroute Henri-IV. Aussi, la Ville a obtenu l'autorisation de la voirie pour le réaménagement de la bretelle d'accès à l'Autoroute Henri-IV par le boulevard Industriel.

Comme déjà annoncé l'année dernière, le Parc Sainte-Anne sera réaménagé au cours du printemps 2024 et la réfection du *skatepark* débutera prochainement. Le projet de construction d'une patinoire couverte est toujours dans les plans pour les prochaines années; le site n'est toutefois pas encore décidé.

Enfin, suivant plusieurs plaintes en raison d'un affaissement de la voie de circulation, le pavage du tronçon du boulevard Pie-XI Sud, près des concessionnaires auto, sera entièrement refait ce printemps.

24-02-07 Adoption du procès-verbal du 17 janvier 2024

Résolution CQVB-24-CA-05

Il est proposé par M. Benoît Duchesne, appuyé par M^{me} Maryline Côté, de procéder à l'adoption du procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2024 tel que rédigé.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

24-02-08 Suivi des activités du conseil de quartier

- Soirée des bénévoles

La soirée de reconnaissance des bénévoles se tiendra le 29 mai prochain. Les membres du conseil de quartier sont invités à un spectacle de Grégory Charles, au Centre Vidéotron, et l'inscription est requise d'ici au 4 mars prochain.

Les administrateurs demandent si un service de navette sera disponible pour assurer leur transport. M^{me} Bianca Dussault fera les validations et assurera un suivi aux membres.

- Nomination d'un ou d'une président.e d'élection pour l'assemblée annuelle

Résolution CQVB-24-CA-06

Il est proposé par M. Benoît Duchesne, appuyé par M. Maxime Falardeau, de nommer M^{me} Sayana Khuon à titre de présidente d'élection lors de l'assemblée annuelle du conseil de quartier de Val-Bélair du 17 avril 2024.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

En préparation à l'assemblée générale annuelle, M^{me} Khuon rappelle les noms des administrateurs dont les mandats viendront à échéance, à savoir M^{mes} Francine Dion, Jane Hicks et Louise Sauvageau, et MM. Maxime Falardeau et Jean Thibault.

24-02-09 Information, correspondance et trésorerie

Informations et correspondances

Depuis la dernière réunion, la présidente et la Ville de Québec ont transmis quelques documents d'information aux membres, notamment :

- La présentation et l'enregistrement de la rencontre d'information et d'échanges sur les modifications au Règlement de fonctionnement des conseils de quartier tenue le 18 janvier 2024 ont été rendus disponibles aux administrateurs;
- Une invitation à participer à la consultation publique concernant l'hébergement touristique et la densification, le 19 février 2024;
- Une invitation à participer à la commission consultative pour la qualité de l'air, les 8 et 22 février 2024, de même que le partage des documents de présentation;
- Une invitation à une séance d'information sur la mise aux normes des installations septiques autonomes, le 29 février 2024;
- Une invitation à participer aux activités de consultation en ligne concernant la mobilité dans la couronne nord de la ville de Québec;
- Une invitation à une séance de consultation publique, le 27 février 2024, concernant des modifications à apporter au Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de l'agglomération de Québec;
- La confirmation que des représentants du RTC seront présents à l'assemblée générale annuelle du conseil de quartier, en avril prochain, pour présenter la desserte de transport collectif du secteur, donner des renseignements sur la démarche de planification du service offert, puis répondre aux interrogations des administrateurs et citoyens qui seront sur place.

Également, M. Benoît Duchesne a partagé avec les membres les documents reçus lors de la présentation sur la qualité de l'air à laquelle il a récemment participé. Il a également pris part à quelques rencontres avec les présidents des conseils de quartier portant sur la révision du règlement régissant les conseils. Un résumé de ces échanges sera transmis aux membres ultérieurement.

Trésorerie

Le solde du compte était de 4 598,70 \$ au 21 janvier 2024. Ce montant inclut le solde de la subvention reçue pour le projet de sécurité routière, qui s'élève à 3 367,68 \$.

Résolution CQVB-24-CA-07

Il est proposé par M^{me} Maryline Côté, appuyée par M. Maxime Falardeau, d'autoriser le paiement d'un montant de 105 \$ (chèque # 256) à M^{me} Caroline Ouellet, pour la rédaction du procès-verbal de la séance du mois de janvier 2024.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

24-02-10 Varia

- Assemblée générale annuelle

La présidente informe les membres que le rapport annuel est en rédaction.

Les administrateurs reviennent sur la résolution adoptée à la dernière réunion, visant à promouvoir les activités du conseil de quartier sur la page *Vie de quartier de Val-Bélair*. À cet égard, M. Benoît Duchesne poursuit ses démarches pour accéder à la page existante.

24-02-11 Levée de l'assemblée

À 21 h 13, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M^{me} Maryline Côté, appuyée par M. Benoît Duchesne, de lever la séance.

Le procès-verbal est rédigé par M^{me} Caroline Ouellet et révisé par M^{me} Francine Dion, présidente.

Signature autorisée

Francine Dion, présidente

Signature autorisée

Jane Hicks, secrétaire